

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 10351
Numéro SIREN : 347 787 327
Nom ou dénomination : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2019 sous le numéro de dépôt 25170



20190251702018

DATE DEPOT : 15/04/2019

N° DE DEPOT : 25170

N° GESTION : 1988B10351

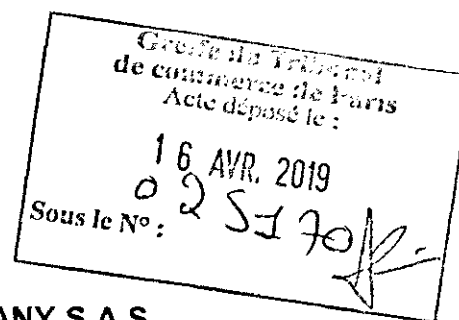
N° SIREN : 347787327

DENOMINATION : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

ADRESSE : 46 rue du Général Foy 75008 Paris

MILLESIME : 2018

,



INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.S.

*Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
S.A.S. au capital de 446 000 Euros
R.C.S. PARIS B 347 787 327
46 rue du Général Foy
75008 PARIS
Tel. 01 41 49 95 50 Fax. 01 41 49 95 51*

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DECISION DU 4 MARS 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes au 30 septembre 2018 font apparaître un bénéfice net comptable de 89 830,05 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	89 830,05 €
Report à nouveau :	134 764,50 €
Total à affecter :	224 594,55 €

Affectation :	
Distribution de dividendes	80 000,00 €
Au report à nouveau	144 594,55 €
Total	224 594,55 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.S.

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
S.A.S. au capital de 446 000 Euros
R.C.S. PARIS B 347 787 327
46 rue du Général Foy
75008 PARIS
Tel. 01 41 49 95 50 Fax. 01 41 49 95 51

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Chers Associés,

Conformément à nos statuts et aux textes en vigueur, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 Septembre 2018.

Nous vous informons que l'article 27 de nos statuts prévoit que le Président doit établir un rapport de gestion ; dans ce contexte, notre société ne peut pas se dispenser de l'établir comme la loi l'y autorise pour les PME répondant aux critères de la PME au sens de la législation européenne.

Nous soumettons donc notre rapport à votre appréciation en même temps que :

- L'inventaire,
- Le Bilan,
- Le Compte de Résultat,
- L'Annexe.

Il vous sera donné lecture dans un instant du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission.

Nous vous rappelons que tous les documents prévus par la loi et les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

1 - PRESENTATION DES COMPTES :

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable général.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 ont été établis suivant les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et de manière à les rendre comparables d'un exercice à l'autre.

2 - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

2.1 Evènements marquants de l'exercice

Nous n'avons relevé aucun fait marquant au cours de l'exercice.

2.2 Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 s'élève à 2 131 661 € contre 1 087 251 € l'exercice précédent, soit une hausse de 13,8%

Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du nombre de mandats, ce qui marque un bon niveau d'activité pour notre société.

Le résultat d'exploitation s'élève à 116 051 € contre à 54 924 € au 30 Septembre 2017.

Le résultat net après impôt s'établit à 89 830 € contre 50 835 € au 30 Septembre 2017.

2.3 Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir à moyen terme seront liées à l'évolution de la législation relative au seuil d'intervention du commissaire aux comptes qui devrait être revu à la hausse par les pouvoirs publics tel que prévu dans le projet de loi « Pacte » dont le vote devrait avoir lieu au Printemps 2019.

3- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice soumis à votre approbation.

4- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a engagé, au sens comptable du terme, aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice.

5- DEPENSES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte un montant de 11 012 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code,

correspondant aux amortissements non déductibles des véhicules de tourisme et à la taxe sur les véhicules de tourisme.

6 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Les comptes au 30 septembre 2018 font apparaître un bénéfice net comptable de 89 830.05 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	89 830,05 €
Report à nouveau :	134 764,50 €
Total à affecter :	224 594,55 €

Affectation :	
Distribution de dividendes	80 000,00 €
Au report à nouveau	144 594,55 €
Total	224 594,55 €

7- MONTANT DES DIVIDENDES MIS EN PAIEMENT AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'assemblée générale pourra prendre acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le:	Dividende	Abattement fiscal *	Total
30/09/2017	50 000 €	40 %	50 000 €
30/09/2016	Néant	40%	Néant
30/09/2015	Néant	40%	Néant

* au profit des personnes physiques

8- INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce, vous trouverez les informations relatives au solde des créances clients hors groupe et hors FAE et dettes fournisseurs hors groupe et hors FNP , par date d'échéance, au titre du dernier exercice :

DETTES FOURNISSEURS ECHUES (hors groupe, hors FNP)

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et +	Total (1 jour et +)
<i>(A) Tranche de retard de paiement</i>						
Nb de factures concernées		3				
Montant total des		956 €				956 €

factures concernées TTC						
% du montant total des achats TTC de l'exercice	% NON SIGNIFICATIF CAR CONCERNE DES FRAIS GENERAUX					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nb des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues	NEANT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art D 441-6 ou art L 443-1 CC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :			Délais légaux (préciser) :		
				45 jours		

CREANCES CLIENTS ECHUES (hors groupe, hors FAE, hors clients douteux)

ORDREMENTS CLIENTS DÉTACHÉS (hors groupe, hors F&E, hors clients douteux)								
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs			91 jrs et +	Total (1 jour et +)
		(A) Tranche de retard de paiement						
Nb de factures concernées		39						39
Montant total des factures concernées TTC		281 792 €						281 792
% du montant total des ventes TTC de l'exercice		11%						
		(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nb des factures exclues			NEANT					
Montant total des factures exclues			NEANT					
		(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art D 441-6 ou art L 443-1 CC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :					Délais légaux (préciser) : 45 jours		

9 - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les modalités des conventions conclues avec les sociétés GEA CONSEIL, GEA FINANCES et CECC se sont poursuivies au cours de l'exercice 2017/2018 :

La société GEA CONSEIL a facturé, au titre de la sous-traitance, travaux administratifs et prestations diverses un montant global de 37 366 € HT contre 36 264 € HT au 30/09/2017.

La société GEA FINANCES a facturé au titre des prestations rendues par ses associés au cours de cet exercice un montant de 1 168 609 € HT contre un montant de 1 115 087 € HT au 30 septembre 2017.

Notre société a facturé à la société GEA CONSEIL au titre de prestations rendues pour elle au cours de cet exercice un montant de 26 946 € HT contre un montant de 24 870 € HT au 30 Septembre 2017.

Notre société a également facturé à la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – CECC – un montant de 176 688 € HT au titre de cet exercice contre un montant de 159 046 € HT au 30 Septembre 2017.

Notre société a poursuivi le bail de sous location signé avec la société GEA FINANCES pour les bureaux que notre société occupe au 3 rue du Docteur Dumont à Levallois Perret
Au titre de cette convention, notre société a pris en charge au cours de l'exercice un montant de loyer de 47 600 € HT et des charges locatives d'un montant de 1 600 € HT.

10 - PERSONNES DETENANT DES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES :

Selon les prescriptions de l'article L 356-3 de la Loi n°85-705 du 12 Juillet 1985, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus de la moitié, plus du tiers, plus du cinquième, plus du dixième ou du vingtième du capital social, à savoir :

Associés détenant :

- plus de la moitié du capital social : Société GEA FINANCES

11- LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES

La liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous donnerez à votre Président quitus de sa gestion pour cet exercice.

LE PRESIDENT



FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

« INTERNATIONAL AUDIT COMPANY »

**Société par actions simplifiée
au capital de 446.000 €**

**Siège social : 46, rue du Général FOY
75008 PARIS**

RCS PARIS B 347 787 327

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

SARL au capital de 38.250 Euros

Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 30 rue de Malleville - 95880 ENGHIEEN LES BAINS

RCS PONTOISE B 413 763 459 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 13 413 763 459.

Tél. 06.09.66.12.79 - e-mail. enrex.enghien@eurex.fr

« INTERNATIONAL AUDIT COMPANY »

Société par actions simplifiée au capital de 446.000 €
Siège social : 46, rue du Général FOY
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

A l'assemblée des associés de la société :

I. OPTION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **International Audit Company** » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Les risques de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

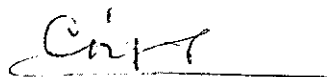
1
5

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Enghien, le 15 février 2019

Le Commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT

Patrick COIGNARD



BILAN ACTIF

En Euro

ACTIF	Valeurs au 30/09/18			Valeurs au 30/09/17
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	430,00	149,70	280,30	423,63
Fonds commercial (1)	274 673,39		274 673,39	274 673,39
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 054,06	1 054,06		
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	97 272,98	95 198,75	2 074,23	8 461,40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000,00		21 000,00	21 000,00
TOTAL (I)	394 430,43	96 402,51	298 027,92	304 558,42
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	403 703,96	18 065,48	385 638,48	492 157,16
Autres créances (3)	274 350,15		274 350,15	129 812,22
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	150 000,00		150 000,00	150 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	165 799,96		165 799,96	223 671,20
Charges constatées d'avance (3)	1 800,36		1 800,36	1 760,48
TOTAL (II)	995 654,43	18 065,48	977 588,95	997 401,06
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	1 390 084,86	114 467,99	1 275 616,87	1 301 959,48

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

En Euro

PASSIF	Valeurs au 30/09/18	Valeurs au 30/09/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	446 000,00	446 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	4 600,00	4 600,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	134 764,50	133 929,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	89 830,05	50 834,92
SITUATION NETTE	675 194,55	635 364,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	675 194,55	635 364,50
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	389 515,21	422 144,31
Dettes fiscales et sociales	210 907,11	239 035,11
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		5 415,56
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	600 422,32	666 594,98
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 275 616,87	1 301 959,48
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	600 422,32	666 595,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	Du 01/10/16 Au 30/09/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)	2 131 661	1 872 516	259 145	14
<i>dont à l'exportation : 171 500</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	2 131 661	1 872 516	259 145	14
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	872	29 116	-28 244	-97
Autres produits	34	3	31	942
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 132 567	1 901 635	230 932	12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 411 917	1 335 129	76 788	6
Impôts, taxes et versements assimilés	28 844	16 488	12 356	75
Salaires et traitements	399 549	324 651	74 898	23
Charges sociales	159 883	124 327	35 556	29
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 531	16 972	-10 441	-62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 093		9 093	
Dotations aux provisions				
Autres charges	700	29 144	-28 444	-98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 016 516	1 846 711	169 805	9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	116 051	54 924	61 127	111
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transféré (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

En Euro

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	Du 01/10/16 Au 30/09/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	116 051	54 924	61 127	111
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	893	9 161	-8 268	-90
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	893	9 161	-8 268	-90
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	893	9 161	-8 268	-90
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	27 114	13 250	13 864	105
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 133 460	1 910 796	222 664	12
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 043 630	1 859 961	183 669	10
Bénéfice ou Perte	89 830	50 835	38 995	77
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans
- Matériel de transport	4 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

En Euro

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
fonds de commerce	274 673			274 673
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	274 673			274 673

IMMOBILISATIONS

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	275 103	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	1 054		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
		Instal. généc., agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	55 266		
		Matériel de bureau & info., mobilier	52 486		
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		108 805		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		21 000		
	TOTAL IV		21 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			404 909		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			275 103	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons			1 054	
		outillage indus.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			55 266	
		Matériel de transport			42 007	
		Mat.bureau, info., mob.	10 478			
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
Avances et acomptes						
		TOTAL III		10 478	98 327	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				21 000	
		TOTAL IV			21 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				10 478	394 430	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6	143		150
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons.	1 054			1 054
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	51 064 48 226	4 202 2 186	10 478	55 266 39 933
	TOTAL	100 344	6 387	10 478	96 253
	TOTAL GENERAL	100 350	6 531	10 478	96 403

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements										
TOTAL										
Immob. incorporelles										
TOTAL										
Constr. Immo. corporelles	Terrains									
	Sur sol propre									
	Sur sol autrui									
	Inst. agenc. et amén.									
	Inst. techniques mat. et outill.									
	Inst. gales, agenc. am divers									
	Mat. transport									
	Mat. bureau mobilier									
	Emballages récup. divers									
	TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations										
TOTAL GÉNÉRAL										
Total général non ventilé										
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										
Primes de remboursement des obligations										

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	9 706	9 093	734	18 065	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III		9 706	9 093	734	18 065
TOTAL GENERAL (I + II + III)		9 706	9 093	734	18 065
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation	9 093	734	
		- financières			
		- exceptionnelles			
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ACTIF CIRCULANT

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	21 000		21 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	21 671	21 671	
	Autres créances clients	382 033	382 033	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 682	4 682	
	Etat & autres	98 870	98 870	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	150 000	150 000	
Renvois (1) (2)	Montant			
	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
TOTAUX		700 854	679 854	21 000
- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ENTREPRISES LIÉES

En Euro

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		21 000
Total des immobilisations		21 000
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	67 691	
Autres créances	150 000	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	217 691	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 839	302 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	44 839	302 114
Chiffre d'affaires	203 634	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 800
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 800

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	100 241
Autres créances	14 035
Disponibilités	
TOTAL	114 276

CAPITAUX PROPRES

En Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	29 087,00	15,33
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	29 087,00	15,33

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		389 515	389 515		
Personnel & comptes rattachés		82 464	82 464		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		52 164	52 164		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv.	Taxe sur la valeur ajoutée	67 313	67 313		
publiques	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	8 966	8 966		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		600 422	600 422		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 559
Dettes fiscales et sociales	112 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	501 426

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

En Euro

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'élève à 19 744 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

En Euro

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Les indemnités de fin de carrière sont non significatives au 30 septembre 2018 compte tenu de l'ancienneté du personnel.

LES EFFECTIFS

En Euro

LES EFFECTIFS

	30/09/2018	30/09/2017
Personnel salarié :	9,00	8,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	7,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		